

Vos questions / nos réponses

## Récupération B.S.R 16 ans

Par [Profil supprimé](#) Postée le 17/04/2015 03:55

Bonjour,

Possédant le bsr et ayant une consommation très excessive de cannabis ( 10 à 15 joints par jours ) je me suis fais arrêter par la police lors d'un contrôle routier. Test salivaire positif, ils m'ont emmené à l'hopital pour effectuer une prise de sang, m'ont suspendus mon BSR , m'ont expliqué que je devrais passer un test sanguin et urinaire pour le récupérer. Et depuis plus de nouvelle ( depuis 4 mois ).

Vous le savez surement que d'arreter une consommation comme celle ci d'un jour à l'autre est impossible.

Je continuais, essayais d'arreter, recommençais etc Un cercle vicieux. Ensuite j'ai décider d'arreter vraiment j'ai tenus 1 semaine puis recommençais etc à chaque fois je tenais pas plus d'une semaine.

Pendant un mois j'ai du fumer seulement les week ends.

Le dernier remonte au 03/03/15, cela fait deux semaines que j'ai arrêter sans sentir un manque ou quoi que se soit, avec la motivation d'arreter définitivement cette drogue qui pourrit une personne et pour récupérer ma moto dans lequel j'ai besoin pour aller au travail.

Je voudrais par le biais de ces informations savoir comment se passe les tests ? Comment est t-on prévenu ? Si la peine encourru est vraiment fixe ou change t-elle selon les personnes ( revenus ....) ? Tout ce que vous pourrez me dire sur le déroulement des actions pour pouvoir le récupérer.

Merci d'avance.

---

### Mise en ligne le 19/04/2015

Bonjour,

En cas de test positif suite à un contrôle routier, le préfet peut prononcer la suspension du permis ( pour une durée maximale de 6 mois.)

Il semblerait donc que vous fassiez l'objet d'une suspension de votre BSR pour conduite sous influence de stupéfiants. Pour récupérer votre BSR, vous devez vous adresser à la préfecture dont vous dépendez.

Attention cependant, la récupération de votre BSR n'est pas automatique. Vous devez d'abord être reconnu apte à la conduite par la commission médicale de la préfecture. Celle-ci a toute liberté pour prescrire (à vos frais) les examens médicaux qu'elle jugera utile pour établir votre aptitude à conduire et ainsi récupérer votre BSR. Dans votre cas, il est probable que vous soyez soumis à des tests de dépistage des stupéfiants (sanguins et urinaires).

Pour connaître les durées de détectabilité du THC dans le sang et dans l'urine nous vous renvoyons à cette [page](#).

Cordialement.

---